



Établissement public du ministère chargé du développement durable

Haute-Loire
le DÉPARTEMENT



lozère
LE DÉPARTEMENT



Bureau de la CLE

Mercredi 13 avril 2016

SAGE
Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
Haut-Allier

ORDRE DU JOUR

- Retour sur l'enquête publique relative au projet de SAGE du Haut-Allier et Avis de la Commission d'enquête
- Propositions de modifications
- Points divers

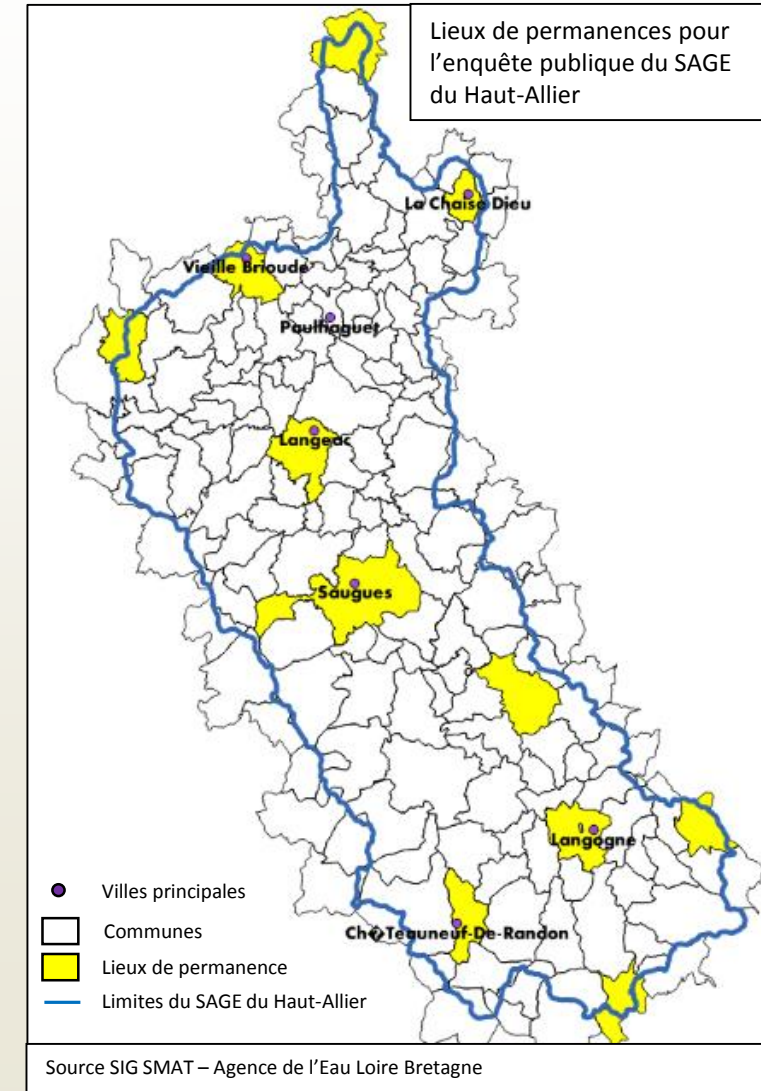
Retour sur l'enquête publique relative au projet de SAGE du Haut-Allier

Retour sur l'enquête publique relative au projet de SAGE du Haut-Allier

Enquête publique

- Lundi 4 janvier au mercredi 3 février 2016
- 12 permanences dans 11 mairies
- Dossier d'enquête conforme à la réglementation
- 16 parutions dans les journaux

- Faible participation du public :
 - 11 courriers reçus (EDF, SOS Loire vivante, la main verte, Assoc. Chasserades, syndicat propriétaires forestiers, APS, 5 particuliers (dont 4 identiques sur la règle n°1))
 - 5 contributions sur les registres



Avis de la Commission d'enquête

Remarques générales :

- Regret de l'absence de l'avis de Autorité environnementale ;
- La Commission d'enquête pense que l'oubli de la commune de Chazelles n'aura pas d'incidence sur la procédure ;
- Public peu concerné par le projet ;
- Parmi les observations recueillies, une seule est totalement défavorable ;
- Les remarques collectées reconnaissent l'importance des enjeux mais attirent l'attention sur des points particuliers.

Avis de la Commission d'enquête

Remarques générales

- SAGE = aboutissement d'une longue démarche de concertation entre les nombreux acteurs du territoire aux préoccupations diverses et aux intérêts parfois divergents ;
- Le PAGD a bien identifié les enjeux de ce territoire, a fixé des objectifs certes ambitieux mais **réalistes et justifiés** ;
- Objectif d'excellence adapté à ce territoire en tête de bassin versant ;
- Les dispositions sont précises et cohérentes, la recherche d'un équilibre dans le domaine de l'eau et des MA en prenant en compte les activités économiques, s'inscrit dans la logique du développement durable.

➤ **Avis favorable de la commission d'enquête**
avec 6 recommandations

Avis de la Commission d'enquête

Remarques générales

- ▶ Pour que les efforts déployés dans le Haut-Allier soient valorisés au mieux, il est indispensable qu'ils soient complétés à l'aval
 - ▶ mise en place d'un inter-SAGE HA-AA, compatibilité entre les 2 SAGE
- ▶ L'ampleur de la tâche étant importante, il est nécessaire de mettre en œuvre les moyens d'animation appropriés
 - ▶ 1 animateur SAGE, + mise en place des contrat territoriaux sur l'ensemble du périmètre du SAGE

Avis de la Commission d'enquête

Remarques sur les zones humides

- Demande à ce que l'inventaire des zones humides soit reporté sur le parcellaire cadastral.
- Le commission d'enquête souhaite qu'en cas de destruction de zones humides, concourant au maintien de la biodiversité, la réparation au double se fasse sur le même cours d'eau.

Remarques sur l'encadrement des sports d'eau vive

- La demande d'interdiction des activités nautiques, dans la période du 15 octobre au 31 mars apparaît à la commission d'enquête totalement justifiée.

Remarques sur la relation avec les propriétaires forestiers

- ▶ La Commission s'interroge sur l'absence de consultation d'organismes tel que le CRPF.
- ▶ La commission d'enquête partage la demande des forestiers de réexaminer la disposition concernant les distances de plantation et de rechercher une cohérence avec la réglementation des boisements et reboisements.

Remarques sur l'assainissement non collectif

- ▶ La Commission émet le souhait que les projets individuels puissent être aidés au nom du principe d'équité entre les différents usagers.

Remarques sur le périmètre du SAGE

- ▶ La Commission comprend les problèmes posés aux communes concernées par 2 bassins versants différents et prend acte de la réponse de la CLE. Au cas où elles appartiendraient à 2 SAGE, il est nécessaire de rechercher une cohérence des dispositions applicables.

Remarques sur les règles

➔ Règle n°1

- ➔ Des explications complémentaires, en particulier auprès des éleveurs inquiets pour la réalisation de passages busés, relayées par les organisations agricoles, devraient permettre de leur en faire comprendre l'enjeu et la rendre acceptable, en recherchant, au cas par cas, la meilleure solution.
- ➔ Les surcoûts éventuels des travaux ne devraient pas être à la charge du seul porteur de projet.

➔ Règle n°2

- ➔ RAS

Remarques sur les règles

➔ Règle n°3

- ➔ La rédaction actuelle peut rester en l'état ;
- ➔ Les projets de création doivent présenter une utilité collective, objet de la procédure du Projet d'Intérêt Général (PIG).

➔ Règle n°4

- ➔ Pas d'appriori ;
- ➔ La commission fait confiance aux discussions projetées pour aboutir à la meilleure formulation.



Proposition de modifications